



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Procès-verbal

Réunion du : Samedi 13 mai 2023 à 10h00

Présidence : M. Xavier TORBIERO, Président de la C.R. de Surveillance des Opérations Electorales

Liste des votants :

O. DE MARSEILLE ; USPEG MARSEILLE ; C.A. GOMBERTOIS ; A.C. ARLESIEN ; ENT.S. SALINS DE GIRAUD ; SP.C. MONTREDON BONNEVEINE ; ST. MARSEILLAIS UNI.C. ; A.C. PORT DE BOUC ; A.S. MAZARGUES ; ISTRES F.C. ; ET.S. LA CIOTAT ; SA. ST. ANTOINE ; ET.S. PORT ST. LOUIS DU RHONE ; SP.C. ST. MARTINOIS ; F.C. MARTIGUES ; ET.S. MILLOISE ; AUBAGNE F.C. ; A.S. CHARLEVAULOISE ; U.S. TRETISOISE ; ET.S. FOSSEENNE ; U.S. MARSEILLE ENDOUME CATALANS ; ENT.UGA. ARDZIV MARSEILLE ; F.C. LAMBESCAIN ; SP.C. EYGUIERES ; F.C. CHATEAUNEUF LA MEDE ; A.S. ROGNAC ; J.S. ST. JULIEN ; A.S. GRANSOISE ; U.S. MINEURS DE MEYREUIL ; C.A. PLAN DE CUQUES MJC ; AV.S. MEYRARGUAIS ; S.O. CAILLOLAIS ; STE. DE ST. CHAMAS ; ASPTT MARSEILLE ; U.S. DES TRAMVAYS ; S.O. DE SEPTEMES ; U.S. DE PUYRICARD ; LUYNES S. ; C.A. CROIX STE ; BUREL F.C. ; U.S. FARENQUE ; AIX UNIVERSITE C.F. ; F.C. ROGNES ; J.S. ARMENIENNE ST. ANTOINE ; U.S. MICHELIS ; A.S. BOUC BEL AIR ; U.S. VELAUXIENNE ; A.S. GEMENOSIENNE ; ET.S. CUGES ; U.S. PELICAN ; A.AMS. VAL ST. ANDRE ; U.S. EGUILLENNE ; U.S. CHEMINOTS GRANDE BASTIDE ; J.S. ISTREENNE ; JO. ST. GABRIEL ; U.S. VENELLOISE ; O.CABRIES CALAS ; U.S. 1^{er} CANTON ; C.S. MONTOLIVET BOIS LUZY ; SP.C. ST. CANNAT ; F.C. ST. VICTORET ; EOURES CAMOINS TREILLE S. ; A.S.C. DE LA BATARELLE ; ET.S. ENTRESSEN ISTRES ; U.S. ST. BARTHELEMY MARSEILLAIS ; O. ROVENAIN ; F.C. FUYEAU ; A.S. MARSEILLE ST. LOUP 10^{ème} ; MARSEILLE SUD O ROY ESPAGNE ; A.S.C. JEUNESSE FELIX PYAT ; S.C. FRAIS VALLON ; A.S.C. DE PEYPIN ; SP.C. DE PONT DE CRAU ; J.S. DES PENNES MIRABEAU ; BERRE SP.C. ; ASSO SP. AIX EN PROVENCE ; SP.C. AIR BEL ; U.S. MIRAMAS ; F.C. ENSUES LA REDONNE ; SP.C. REPOS ; F.C. ROQUEFORT LA BEDOULE : CASSIS FOOTBALL CLUB ; ENTENTE SPORTIVE PENNOISE ; A.S. DE COUDOUX ; A.S. LA BOMBARDIERE ; F.O. VENTABRENNAIS ; ANIM. GESTION EQ. CANOURGUES ; AV.S. SIMIANE COLLONGUE ; MINOTS DE MARSIELLE ; ALLIANCE S. NORD AIX ; ASSO SPORTIVE FUTSAL SUD ; F.C. AIXOIS ; SALON BEL AIR FOOT ; F.C. ROUGUIERE ; F.C. ETOILE ET HUVEAUNE ; E.S. DE VITROLLES ; F.C. SEPTEMES ; ST. HENRI F.C. ; F.C. ST. MITRE LES REMPARTS ; ET.S. DE GREASQUE ; S.C. ALLAUCH ; JEUNESSE DE GRIFFEUILLE ; ASSOCIATION SPORTIVE LA CIOTAT ; NORD OLYMPIQUE ; AS. FLAMANTS MERLAN ; GD. ST. BARTHELEMY ; F.C. LOISIRS MALPASSE ; AFC. BELLEVUE ; MARSEILLE BEACH TEAM ; F.C. ROUSSET STE VICTOIRE ; A.S. MARTIGUES SUD ; ET.S. ARLESIENNE ; SOC. CO. STE. MARGUERITE ; A.S. CINQ AVENUES LONGCHAMP ; F.C. BOCAGE FONDACLE LES OLIVES ; S.C. CAYOLLE ; MARIGNANE GIGANC COTE BLEUE F.C. ; GARDANNE BIVER F.C. ; F.C. MIRAMAS ; SALON NORD ; F.C. BLANCARDE CHARTREUX ; AS. BUSSRINE ; F.C. PORT DE BOUC ; CARNOUX F.C. ; AILES SPORTIVES AIRBUS HELICOPTERS ; F.A. MARSEILLE FEMININ.

La séance est ouverte à 10h45 par Mme Véronique LAINE, Présidente Déléguée de la Ligue Méditerranée de Football.



Mme Véronique LAINE, Présidente Déléguée de la LMF :

Chers Amis,

Je vous souhaite la bienvenue au siège de la Ligue Méditerranée de Football, pour certaines et certains d'entre vous, c'est la première fois.

Je vous prie de bien vouloir excuser le Président Éric BORGHINI qui est malheureusement souffrant et n'a pas pu être présent parmi nous ce matin.

Nous nous retrouvons aujourd'hui, en cette fin de saison, dans des circonstances exceptionnelles qui n'étaient pas prévues au calendrier.

Mais les aléas, que vous connaissez, nous ont amenés à organiser cette Assemblée Générale électorale afin de poursuivre le processus de renouvellement de la gouvernance du District de Provence, et d'assurer le fonctionnement de l'instance, au service des clubs et des licenciés, auquel vous êtes, toutes et tous, attachés.

Rappelons que le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football, réuni le 28 février dernier, avait décidé de retirer la subdélégation de mission de service public au District de Provence.

Lequel a été mis sous tutelle de la Ligue chargée d'en assurer provisoirement le fonctionnement et de décider, dans les plus brefs délais statutaires, de la tenue d'une assemblée générale électorale.

D'où votre présence ce matin ! Lorsque les votants auront, au terme de l'AG, désigné une nouvelle équipe de gouvernance, issue de ces élections, nous retrouverons donc un fonctionnement normal et légitime de votre instance départementale.

Je tiens à remercier l'ensemble des services de la Ligue ainsi que les administrateurs provisoires, Mathieu SAVY et Vincent CASERTA, qui ont permis d'assurer la continuité du service public sportif durant ces derniers mois, bien aidés par des salariés et bénévoles de votre District.

Cela n'a pas été facile et a nous engendré un surcroît de travail, d'autant que la même mésaventure est arrivée à votre District voisin avec les mêmes conséquences !

Ce travail supplémentaire nous nous devons de l'effectuer afin de vous apporter de l'aide et de l'expertise pour que le ballon roule toujours sur le territoire provençal et que cette situation de tutelle soit le plus transparente possible pour vous.

Alors place aux élections, c'est toujours un match avec des gagnants et perdants, mais nous souhaitons que ce processus démocratique permette de mettre en place une gouvernance apaisée.

Sachez, à cet effet, que nous serons toujours à vos côtés pour vous accompagner dans les jours, les semaines, les mois qui viennent. Nous demeurons à votre disposition quoi qu'il advienne et quelle que soit la nouvelle équipe dirigeante qui sera en place.

Je vous remercie de votre attention et cède la parole à Me TORBIERO, Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales.

Bonne Assemblée !

M. Xavier TORBIERO, Président de la C.R. de Surveillance des Opérations Electorales :

Mesdames et Messieurs, bonjour.

La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales, que j'ai l'honneur et le plaisir de présider, a été saisie par le Comité de Direction afin d'organiser les élections du District de Provence, dans le cadre de la Tutelle.

En application de l'article 16 des Statuts de la LMF et du District de Provence, notre Commission a pour rôle d'examiner la recevabilité des candidatures et de veiller à la régularité des procédures électorales.

Je précise que pour le déroulement des votes électroniques, la Ligue a fait appel à la société OOPn, société spécialisée qui a notamment organisé les Assemblées Générales de la Fédération Française de Football, du Comité National Olympique et Sportif Français, ou encore de la Ligue Nationale de Rugby.

Également, je vous signale la présence depuis ce matin d'un huissier de justice, un confrère Me Didier AUBERT, aux côtés des membres de la Commission de surveillance des opérations électorales, afin de s'assurer que cette Assemblée générale électorale se déroule dans le respect des Statuts du District Provence et de la Ligue Méditerranée.

Ce rappel des procédures étant fait, je reviens à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Elective qui vous a été adressé par courriel le 27 avril 2023 via NOTIFOOT.

L'ordre du jour comprend l'élection du Comité de Direction du District de Provence, puis l'élection de la délégation aux Assemblées Générales de la Ligue.

I. APPEL DES DELEGUES

Mais en premier lieu, il convient de procéder à l'appel des délégués.

Dans la mesure où vous avez tous émargé, nous ne procéderons pas à l'appel nominal.

Il ressort de l'émargement que le nombre de délégués présents s'élève à 126, représentant 82,35% des membres de l'Assemblée générale. Le nombre de voix qu'ils détiennent s'élève à 93,32% du total des voix de l'Assemblée.

Le quorum est donc atteint.

Je donne la parole à Monsieur BENNIS, de la société OOPn, qui va vous expliquer les modalités du vote électronique et les informations utiles avant le vote test.

M. Hamid BENNIS, Société OOPN, prend la parole et détaille les modalités de vote. Il procède ensuite au vote test : « Pensez-vous que l'équipe de France remportera la Coupe du Monde 2023 ? ».

Une fois que vous avez validé, le vote est enregistré. Vous n'avez plus la possibilité de le modifier.

Le vote test est ouvert.

Le vote test est fermé.

VOTE TEST					
Pensez-vous que l'équipe de France Féminine remportera la Coupe du Monde 2023 ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
31	VOTE TEST	122	683	126	712
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
Oui	618	90,48%			
Non	65	9,52%			
Vote Blanc	18	NA			

II. ELECTIONS DU COMITE DE DIRECTION

M. Xavier TORBIERO

Nous allons passer à l'élection du Comité de Direction du District de Provence.

Deux listes ont été déposées et validées par la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales. Il s'agit des listes menées par M. Francis AICARDI, et M. Frank KODJABACHIAN.

Je rappelle que les membres du Comité de Direction sont normalement élus pour une durée de quatre ans. Dans le cas présent, les membres seront élus pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à la fin de l'année 2024 au plus tard, et en tout état de cause, trente jours au moins avant l'Assemblée Générale Elective du Comité de Direction de la Ligue Méditerranée.

Les élections dans le District sont organisées selon un scrutin proportionnel de liste. L'élection comporte un seul tour. La liste qui obtiendra la majorité absolue des suffrages exprimés, l'ensemble des membres de la liste candidate est élue.

Avant le vote, je propose aux têtes de liste, de s'exprimer, en respectant un délai maximum de 5 minutes de temps de parole. Conformément au tirage au sort effectué par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, en présence des candidats ou de leurs représentants le 26.04.2023, M. AICARDI s'exprimera en premier, et M. KODJABACHIAN en second.

M. Francis AICARDI prend la parole durant 2,15 minutes. M. Frank KODJABACHIAN prend ensuite la parole durant 4,16 minutes.

Nous allons maintenant passer au vote.

Vous allez avoir la possibilité de voter pour la Liste de votre choix, celle de M. Francis AICARDI, ou celle de M. Frank KODJABACHIAN.

Nous allons laisser le temps qu'il faut à chacun pour être sûr que tout le monde a bien voté, qu'il n'y a pas de souci, que l'on n'oublie personne en route.

Pour ceux qui le souhaitent, des isolements sont à votre disposition en fond de salle.

Nous passons donc au vote pour l'Election du Comité de Direction du District de Provence :

- Liste de M. Francis AICARDI
- Liste de M. Frank KODJABACHIAN

Et ensuite, vous validez.

Si tout le monde est prêt, nous allons ouvrir le vote et vous allez avoir le temps qu'il faut pour que tout le monde vote dans des conditions sereines.

Le vote est donc ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats apparaissent :

Election du Comité de Direction du District de Provence					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
32	ELECTION N° 1	124	702	126	712
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
Liste de M. Francis AICARDI	271	38,60%			
Liste de M. Frank KODJABACHIAN	431	61,40%			
Vote Blanc	10	NA			

Je déclare donc Monsieur Frank KODJABACHIAN élu président du District de Provence avec 61,40 % des voix.

III. ELECTION DE LA DELEGATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LIGUE

Nous passons à l'élection de la délégation aux Assemblées Générales de la Ligue, puis je donnerai bien évidemment et comme il est d'usage la parole au nouveau Président du District pour clôturer cette Assemblée Générale Elective.

9 sièges sont à pourvoir, et 9 candidatures ont été reçues.

- Candidats au titre de la délégation à l'Assemblée Générale de Ligue :
 - M. Francis AICARDI en qualité de délégué et sa suppléante Céline SUFFREN EP SCIORTINO
 - M. Frank KODJABACHIAN en qualité de délégué et sa suppléante Nawale LAAQUINA EP AISSANOU
 - M. Chaib DRAOUI en qualité de délégué et son suppléant Christophe MAUREAU
 - M. Cyril CICCARIELLO en qualité de délégué et son suppléant Mohamed MEBAREK
 - M. Yacine BEKRAR en qualité de délégué et son suppléant Calogero MESSANA
 - M. Romain RUBINO en qualité de délégué et son suppléant Jean-Luc MINGALLON
 - M. Serge RAKOTOMAHANINA en qualité de délégué et son suppléant Guillaume DUPUY
 - M. Sébastien FILIPPINI en qualité de délégué et son suppléant Eric BOURACHAU
 - M. Laurent THOMAS en qualité de délégué et son suppléant Antoine LISOLO

Vous avez la possibilité de choisir 9 candidats maximum. Puis validez.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats apparaissent :

Election de la délégation à l'Assemblée Générale de Ligue					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
33	ELECTION N° 2	112	624	126	712
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
Francis AICARDI / Céline SCIORTINO	280	44,87%			
Frank KODJABACHIAN / Nawale AISSANOU	456	73,08%			
Chaib DRAOUI / Christophe MAUREAU	450	72,12%			
Cyril CICCARIELLO / Mohamed MEBAREK	403	64,58%			
Yacine BEKRAR / Calogero MESSANA	441	70,67%			
Romain RUBINO / Jean-Luc MINGALLON	472	75,64%			
Serge RAKOTOMAHANINA / Guillaume DUPUY	466	74,68%			
Sébastien FILIPPINI / Eric BOURACHAU	441	70,67%			
Laurent THOMAS / Antoine LISOLO	429	68,75%			
Vote Blanc	22	NA			

Conformément aux dispositions de l'article 12.5.6 des Statuts du District de Provence, les neufs candidats sont élus, M. AICARDI étant élu à la majorité relative.

Voilà, nous avons fini avec l'ensemble des votes de cette Assemblée.

Je donne la parole à M. Frank KODJABACHIAN, Président du District de Provence, pour clôturer cette Assemblée Générale Elective et vous remercie pour votre attention.

M. Frank KODJABACHIAN, Président du District de Provence de Football, prend la parole et remercie les membres de l'Assemblée.

La séance est levée à 11h30.

Les élections visées par le présent Procès-Verbal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence. La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet de la LMF (<https://mediterranee.fff.fr>), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Président de séance
M. Xavier TORBIERO

Secrétaire
M. Jean-Jacques VAYTET